

ASSOCIATION DU JONCHERAY

Actualisation du 06/01/2017

PROJET D'ETABLISSEMENT DU FOYER D'HEBERGEMENT 2015 - 2019

PROJET VALIDE LORS DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2015

Article L. 311-8. du code de l'action sociale et des familles :

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. (...). Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

Résidence de la Niel – 5 bis rue des tilleuls 49330 CHAMPIGNE

SOMMAIRE

Partie 1 : L'ASSOCIATION DU JONCHERAY	page 3
Partie 2 : LE FOYER D'HEBERGEMENT	page 6
Partie 3 : LE PUBLIC ACCUEILLI	page 7
Partie 4 : NOTRE OFFRE DE SERVICE	page 11
Partie 5 : NOS PRINCIPES D'INTERVENTIONS	page 16
Partie 6 : LES COMPETENCES MOBILISEES	page 23
Partie 7 : NOS OBJECTIFS D'EVOLUTION	page 27

Ce projet d'établissement a été présenté
au Conseil de la vie sociale et aux délégués du personnel le CA du 20/10/2017.

Partie 1 : L'ASSOCIATION DU JONCHERAY

L'association du Joncheray est une association locale dont la dynamique de départ, issue de la volonté d'habitants et d'élus locaux, était de créer au nord d'Angers une structure d'intégration professionnelle pour des personnes adultes en situation de handicap mental.

Un projet associatif initié par des acteurs du territoire.

L'association du Joncheray a connu son origine à Contigné au nord du Maine et Loire. La réflexion autour de la création d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT), initiée par le maire de la commune en 1988, s'est élargie rapidement aux communes avoisinantes. L'identité de l'association a puisé sa source dans l'appartenance à un territoire et un projet commun. L'implication dans un processus de développement local transparaît dans cet extrait du projet associatif : *« l'association revendique son implication locale et rurale. Sans insister sur un rôle thérapeutique difficile à déterminer : le cadre de vie, l'espace ouvert, l'imbrication sociale et économique dans une identité de "Pays" constituent un particularisme positif propre à notre association ».*

Cette implication des élus locaux s'est traduite dans les statuts de l'association par la désignation de membres de droit, à savoir deux personnes désignées par le conseil municipal de Contigné et deux personnes désignées par le conseil intercommunal de la communauté de communes.

Ces statuts définissent dans le même temps comme membres de droit, quatre représentants des parents des personnes accueillies dans les structures de l'association.

Construire des parcours en proximité

Les structures de l'association du Joncheray se répartissent sur trois communes¹ : Contigné (850 habitants), Châteauneuf sur Sarthe (2500 habitants) et Champigné (2000 habitants). L'accent est mis sur la répartition sur le territoire des implantations, afin d'éviter la concentration source éventuelle de stigmatisation, et de favoriser l'inclusion sociale avec le milieu ordinaire. L'association attache une importance particulière à la taille de ces structures. En limitant les dimensions des équipements au regard des dimensions des communes d'accueil, elle facilite une proximité d'échanges entre usagers, professionnels et habitants.

En 2008, une concertation s'établit avec l'EHPAD² « La résidence des acacias » de Champigné pour mettre nos efforts en commun, afin de créer des structures d'accueil pour les personnes plus âgées en situation de handicap :

- Une Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV), âgées de 40 à 60 ans, dont les conséquences du handicap alliées à une fatigabilité croissante, ne permettent pas un maintien dans le lieu de vie actuel, qu'il s'agisse de la famille ou d'une structure d'accueil.

¹ Cf annexe n°3.

² Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

- Une Unité pour Personnes Handicapées Agées (UPHA), de plus de 60 ans, dont le lieu de vie préalable, qu'il s'agisse d'un établissement ou d'une famille, ne pourra plus assurer sa fonction d'accueil en raison de l'accentuation des difficultés de la personne.

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble au projet et d'optimiser les ressources, il fut décidé par les conseils d'administration de regrouper l'UPHV et l'UPHA sur le même site et de confier la gestion du projet à l'EHPAD en faisant appel à l'expertise de l'association du Joncheray sur le volet handicap. Ces unités ont ouvert en juillet 2012.

Etablissement/service	Création	Capacité	Implantation
ESAT	1995	45 places	Contigné
SAVS	1998	20 places	Châteauneuf/Sarthe
Foyer d'hébergement	2006	15 places	Champigné
Foyer de vie	2006	20 places	Châteauneuf/Sarthe
UPHV	2012	9 places	Champigné
UPHA	2012	18 places	Champigné

Accompagner l'évolution du public vers le handicap psychique

Depuis quelques années, nous constatons une évolution de la nature du handicap des publics accueillis. En effet, nous observons que les problématiques en lien essentiellement avec des troubles psychiques sont de plus en plus présentes.

La présence de personnes relevant essentiellement de troubles psychiques n'est pas nouvelle, ce qui est nouveau, c'est l'inversement depuis quelques années du rapport antérieur existant dans les établissements entre une majorité de personnes souffrant principalement de déficience intellectuelle et une minorité de personnes souffrant principalement de troubles psychiques.

Ceci est confirmé par les propos du chef de pôle du secteur V du centre de santé mentale angevin³ (CESAME), dont dépend l'association du Joncheray, qui nous indique qu'en 1968, 2400 malades étaient accueillis au centre à temps complet contre 350 en 2011. Il confirme que cette diminution des accueils à temps complet, s'explique en grande partie par l'augmentation des suivis en ambulatoire et le transfert sur les établissements médico-sociaux du département. Dans sa présentation le site du CESAME indique : « Parmi les apports de la sectorisation, figurent notamment l'accessibilité du dispositif hospitalier et ambulatoire réparti sur le territoire de santé et une offre de soins de proximité, diversifiée et gratuite. De plus, la politique de secteur a contribué à la sortie de nombreux patients et au

³ CESAME à Sainte Gemmes sur Loire près d'Angers.

traitement de la plupart d'entre eux en dehors de l'hôpital : 80% de la file active est exclusivement ambulatoire »⁴.

Ces constats nécessitent de former notre personnel et de développer les partenariats avec le secteur psychiatrique.

Coopérer sur le territoire entre acteurs de l'intervention médico-sociale

La coopération est source de progrès. Elle autorise la construction de vrais parcours de vie, en mettant à profit les spécificités de chaque établissement et service du groupement. Elle ouvre la porte à la mutualisation des compétences. Elle concourt à la mobilité des professionnels et ainsi à la pluralité des pratiques. Elle optimise les possibilités de formation et d'échanges d'expérience entre équipes.

La coopération, basée sur la diversité et la complémentarité, n'est pas la fusion. Chaque association conserve son identité. Cependant, la coopération représente une force commune qui peut apporter des réponses novatrices aux besoins sociaux, médico-sociaux et sanitaires, notamment dans les réponses aux appels à projets et dans la gestion de la qualité et des évaluations. Bien sûr, elle permet l'optimisation des coûts par la mutualisation des moyens dans les domaines de la gestion administrative, des achats, des nouvelles technologies.

La nécessité de construire des partenariats avec d'autres associations pour optimiser les moyens et faciliter la continuité des parcours des usagers, a conduit le conseil d'administration à s'associer à une démarche de coopération initiée en 2010 par quatre associations du Maine et Loire. Ainsi, l'association ORGER a été créée en mai 2012 réunissant six associations, puis une septième début 2013 représentant 35 établissements et 5 services dans le secteur des enfants et des adultes en situation de handicap mental et psychique.

⁴ Organisation des soins – site internet du CESAME [www. Ch-cesame-angers.fr](http://www.Ch-cesame-angers.fr)

Partie 2 : LE FOYER D'HEBERGEMENT

Les foyers d'hébergement assurent l'hébergement des travailleurs en situation de handicap qui exercent une activité pendant la journée en milieu ordinaire, en ESAT ou en entreprise adaptée. L'accès se fait sur orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Le foyer d'hébergement de l'association du Joncheray accueille en priorité des personnes travaillant à l'ESAT du Joncheray.

Le foyer d'hébergement accompagne l'usager dans sa recherche **d'autonomie et d'indépendance dans les actes de la vie quotidienne**. Il l'encourage et accompagne ses prises d'initiatives. Il favorise les apprentissages en matière de gestion de son logement, de son budget, de son alimentation, etc. Le foyer s'emploie à rendre la personne principale actrice de sa vie en valorisant ses savoirs faire et ses potentiels repérés. Tout ceci dans l'objectif d'amener la personne accompagnée à optimiser son niveau d'autonomie dans le respect de ses projets de vie.

Le foyer d'hébergement accompagne l'usager dans son désir d'**intégration sociale**. Cette intégration doit pouvoir s'acter dans le collectif et à l'extérieur de la structure. Pour cela, le foyer d'hébergement peut s'appuyer sur des partenariats avec le secteur associatif local, sur des activités de loisirs, des sorties individuelles ou en groupe. Il favorise les sorties autonomes qui permettent à l'usager d'aller à la rencontre de l'autre. Il accompagne l'usager dans l'acquisition de savoirs être. Les activités organisées avec le collectif sont pensées et utilisées comme support de socialisation. La dynamique du groupe est mise au service de l'individu et contribue à le porter dans son projet personnel.

Enfin, le foyer d'hébergement recherche **l'équilibre et le bien-être psychique de l'usager**. Dans cet objectif, la structure utilise toutes les compétences d'une équipe pluridisciplinaire. Ce travail collectif et croisé vise à une quête de sens permanente et à l'écoute de chacun. Un psychologue clinicien propose un soutien pour celui qui souhaite donner du sens à son vécu. Dans le respect de la volonté de l'usager, un travail partenarial peut être engagé avec le milieu médical et le secteur psychiatrique en particulier. Le maintien du lien avec le milieu familial et amical est affirmé comme devant participer à ce bien-être psychique.

Participation financière

Les dépenses d'exploitation des foyers d'hébergement sont prises en charge par l'aide sociale départementale sous forme de prix de journée. Les travailleurs en situation de handicap accueillis en foyer d'hébergement doivent contribuer à leurs frais d'hébergement et d'entretien dans des limites fixées par décret (article D344-35 du CASF), de manière à leur permettre de pouvoir disposer librement d'une partie de leurs ressources, au minimum 50% du montant mensuel de l'allocation aux adultes handicapés à taux plein⁵.

Vers une diversification des prestations en foyer d'hébergement

Ces foyers proposent des formes diversifiées d'hébergement allant du foyer traditionnel concentré dans de bâtiments autonomes et spécifiques, à des formules dites « éclatées » qui utilisent des logements se situant dans l'habitat ordinaire et accueillant un petit groupe de résidents. Entre ces deux types de foyers, existe une gamme de formules qui associent les caractéristiques des uns et des autres. Aux foyers d'hébergement sont parfois accolés des sections annexes d'ESAT (SAESAT) permettant de proposer à des travailleurs d'ESAT à temps partiels des activités non productives en lien avec la vie en dehors du travail.

⁵ Source : enquête sociale DREES 2006

Partie 3 : LE PUBLIC ACCUEILLI

La définition du public accueilli au sein de l'association du Joncheray est la suivante :
« Adultes en situation de handicap résultant de déficiences intellectuelles ou cognitives associées ou non à des troubles psychiques compatibles avec une vie sociale même réduite, les missions de l'institution et les moyens qui lui sont dévolus. »

Ce descriptif de la population du foyer d'hébergement porte sur les quinze personnes accueillies de façon permanente au 1^{er} janvier 2016, 5 femmes, 10 hommes.

Les personnes présentes sont âgées de 21 à 55 ans, la moyenne d'âge est de 37 ans. Quatre adultes ont moins de 30 ans, huit entre 30 et 44 ans et trois ont plus de 44 ans.

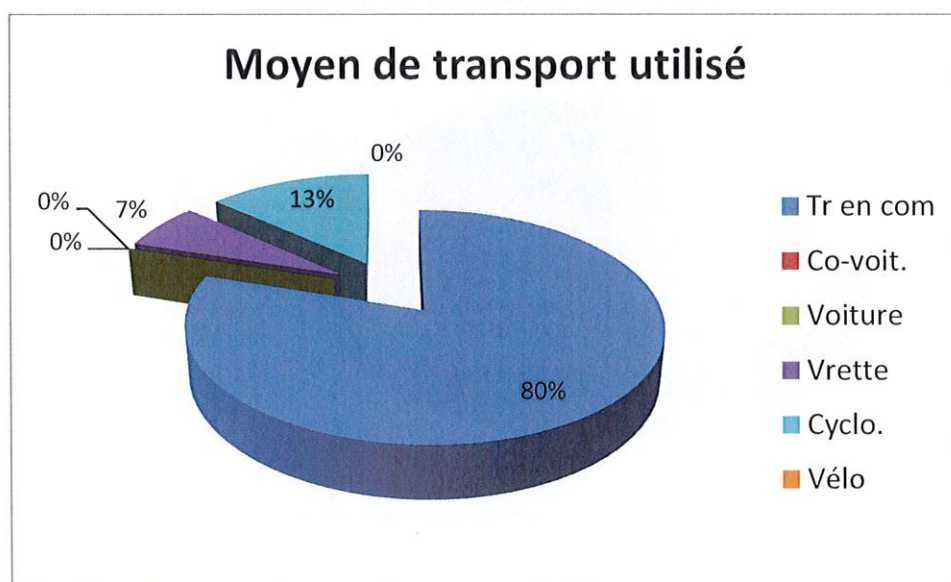
L'ouverture en 2012 de l'UPHV a permis de rajeunir la population du foyer d'hébergement.

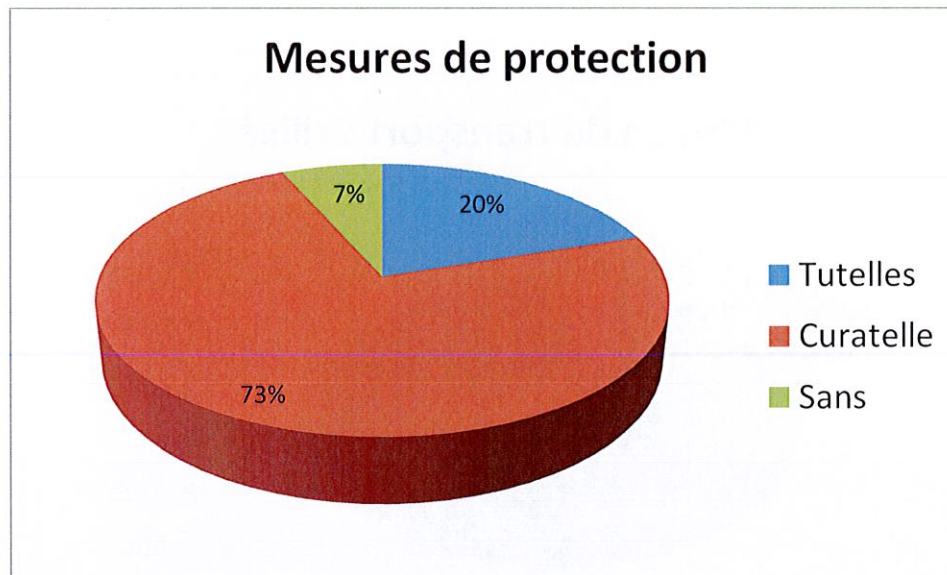
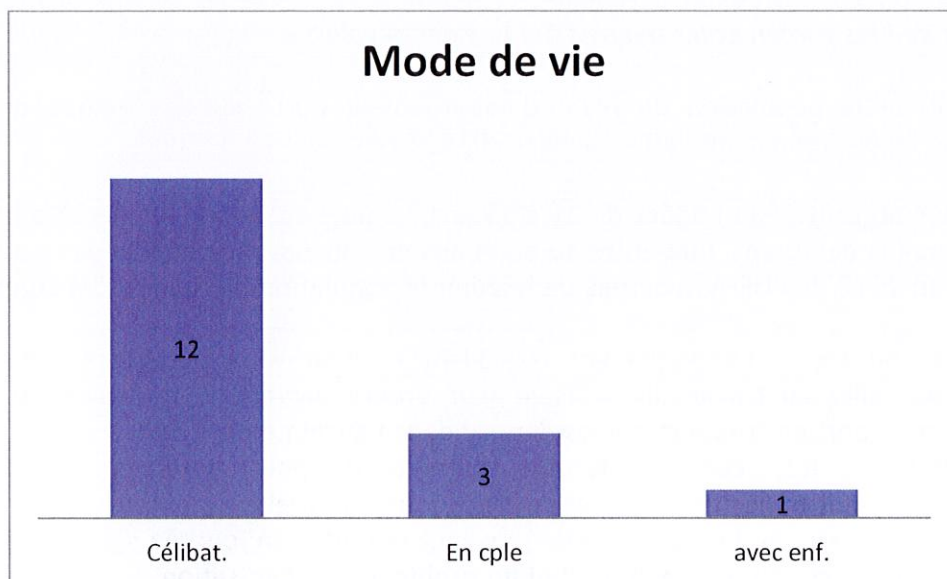
Les résidents du foyer d'hébergement travaillent en journée à l'ESAT du Joncheray à Contigné. Pour aller au travail, ils utilisent leur propre moyen de transport ou la ligne régulière de transport en commun qui les dépose dans l'enceinte de l'ESAT.

Ces dernières années, certains usagers bénéficient, pour diverses raisons, d'un aménagement de leur temps de travail et peuvent donc être présents en journée sur le foyer. Cependant, l'encadrement de ces temps de présence réguliers en journée n'a pas été prévu à la création du foyer, ce qui pose aujourd'hui un problème d'organisation.

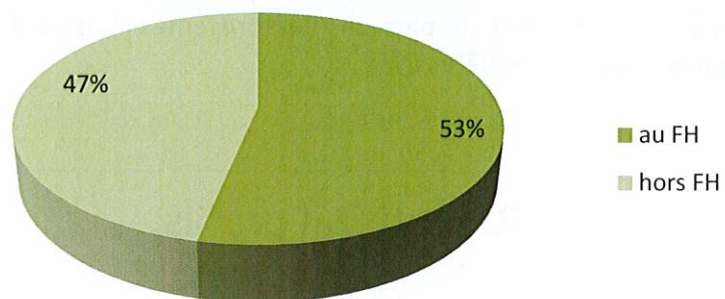
Six personnes ont recours à un traitement médical permanent dont cinq à un traitement psychiatrique. Dix personnes bénéficient d'un suivi thérapeutique régulier dont cinq avec un psychiatre hospitalier.

Onze personnes bénéficient d'une mesure de protection.

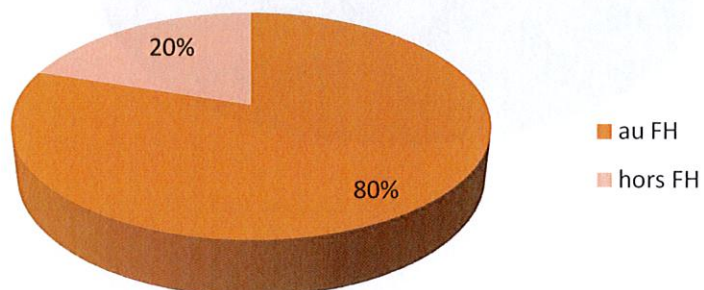




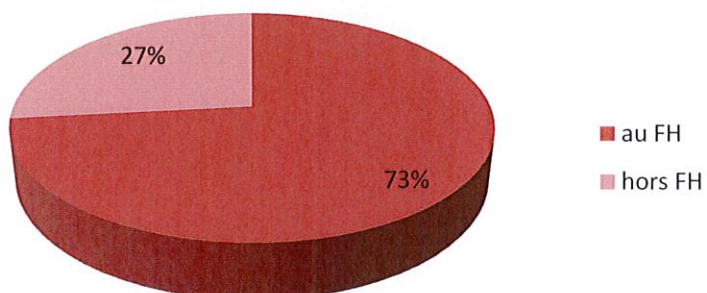
Congés payés (tendance)



Aménagement temps de travail

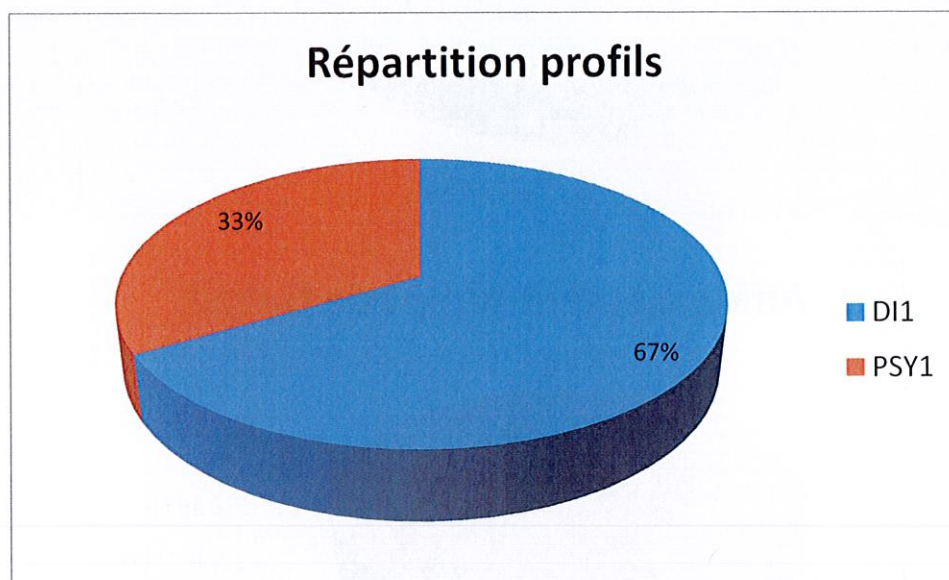


Arrêt de travail



Evolution du public accueilli

Depuis quelques années, nous constatons une évolution de la nature du handicap des publics accueillis. En effet, nous observons que les problématiques en lien essentiellement avec des troubles psychiques sont de plus en plus présentes. Ces profils sont basés sur la nomenclature proposée dans l'enquête ANAP.



Partie 4 : NOTRE OFFRE DE SERVICE

La « Résidence de la Niel », dénomination du foyer d'hébergement, est implantée à Champigné, commune déléguée de la commune nouvelle « Les Hauts d'Anjou », de 2 500 habitants à 20 km d'Angers disposant de nombreux commerces, de services et d'un accès au transport en commun pour aller à l'ESAT. La Résidence de la Niel est située à 300 mètres du centre bourg.

Le foyer d'hébergement est composé :

- ✚ d'une maisonnée de 412 m² comportant dix chambres. Chaque chambre dispose d'une surface de 21 m² avec cabinet de toilette et WC. La conception architecturale permet de passer aisément de l'individualité au collectif, le résident pouvant s'isoler dans sa chambre ou participer à une activité collective en petit groupe dans la salle réservée à cet effet dans la maisonnée.
- ✚ de cinq appartements T2 d'une surface de 50 m² chacun.

Les bâtiments appartiennent à « Maine et Loire Habitat ».

Cependant, il serait nécessaire d'évoluer vers une offre de logements plus adaptée aux besoins des personnes intégrant un foyer d'hébergement aujourd'hui. Une réflexion est en cours au sein de l'association afin d'améliorer dans les années à venir cette offre.

Un minibus et une voiture de service sont à disposition de l'équipe éducative pour les transports collectifs vers les activités ou individuels pour les accompagnements.

L'établissement est ouvert 365 jours par an.

Nos objectifs

- Accompagner la personne en situation de handicap vers l'acquisition progressive ou le maintien des "savoir-faire" élémentaires nécessaires dans différents domaines et applications de la vie quotidienne.
- Mettre en œuvre des conditions favorables permettant de faciliter l'accès à une intégration sociale progressive.
- Être à l'écoute des diverses problématiques de chacun en vue d'un épanouissement optimal de la personne et de ses potentialités.

L'ORGANISATION DU COLLECTIF

Le rythme de vie

En semaine, le rythme de vie est intimement lié aux impératifs du travail. Les temps forts sont ciblés sur la soirée, puisque le matin, chaque personne accueillie doit partir pour le travail vers 7 h 45. Le temps de soirée après le retour du travail vers 17h15-17h30 est axé autour des accompagnements individuels : achats, rendez-vous divers ; et collectifs : courses alimentaires, confection des repas, jeux.

Les personnes accueillies au Foyer d'Hébergement sont en capacité de réaliser certaines activités en autonomie et en milieu ordinaire.

Durant les fins de semaine une ou plusieurs sorties sont proposées par les résidents ou par l'équipe éducative.

Les repas

Le temps de repas sont des moments importants dans la vie du collectif. Ils permettent les échanges et rythment la journée. Les résidents confectionnent eux même la majorité de leurs repas. Aujourd'hui, seuls les repas des lundis et jeudi soir sont livrés par la société de restauration. Pour tous les autres, ce sont les résidents, aidés des encadrants qui choisissent leurs menus, font leurs courses et confectionnent leurs repas. Les adultes qui résidents en appartement font le choix soit de s'associer au repas du collectif, soit de prendre leur repas à leur domicile. Toutes les formules sont actuellement en œuvre.

Les services

Chacun prend part à la prise en charge des tâches matérielles liées à la vie en collectivité. L'équipe éducative définit avec les résidents les règles de répartition des services de manière à ce que chacun s'investisse pleinement.

Les réunions des résidents

Ces réunions constituent des temps forts entre toutes les personnes qui vivent au foyer et l'équipe éducative. Elles sont organisées une fois par mois et ont plusieurs objectifs :

- Permettre la transmission d'informations,
- Organiser et planifier les activités et sorties,
- Créer une dynamique collective autour de la vie commune,
- Etre un lieu de libre échange sur ce qui va et ce qui ne va pas.

C'est une instance qui est assez représentative de l'esprit que nous souhaitons insuffler à ce service. Ces temps de rencontre se veulent conviviaux tout en mettant l'accent sur l'importance des choses qui peuvent y être dites.

LES ACTIVITES PROPOSEES

Pour les adultes du foyer d'hébergement, la notion de loisirs et de temps libre est essentielle. L'équipe organise avec les résidents des activités qui pour certaines se répètent chaque semaine et pour d'autres ont un caractère plus exceptionnel. Les résidents sont en capacité de réaliser certaines activités en autonomie et en milieu ordinaire. Durant les fins de semaine une ou plusieurs sorties sont proposées par les résidents ou par l'équipe éducative.

Les ateliers

L'équipe éducative propose, en concertation avec l'équipe du SAVS, des ateliers d'expression tels que le théâtre ou la musique. Un groupe est constitué chaque année et est co-animé par une éducatrice du foyer et du SAVS. Le rythme des rencontres est tous les quinze jours en soirée.

Les activités de loisirs

De nombreuses sorties sont organisées autour de manifestations publiques, de spectacles ou d'événements culturels : théâtre d'improvisation, les festivals et les concerts ; mais aussi d'événements sportifs, en particulier, le foyer a pu, à plusieurs reprises, assister à des matchs de Cholet Basket ou du SCO d'Angers.

Elles peuvent être soit programmées longtemps à l'avance soit être organisées au dernier moment, en concertation avec les adultes présents et en fonction de ce qui se passe dans les communes des environs. Nous pouvons citer par exemple : les vide-greniers, bowling, fêtes de villages etc...

Le week-end permet une rupture avec le quotidien du travail et les sorties s'enchaînent du vendredi soir au dimanche. Bien entendu, elles restent facultatives la grande majorité du temps, les personnes qui le souhaitent peuvent rester se reposer au foyer.

Les séjours organisés

L'équipe éducative propose deux fois dans l'année un séjour organisé sur un week-end, le plus souvent en bord de mer. Au programme : vélo, plage, restaurant, promenade et camping.

Certains adultes formulent régulièrement la demande de pouvoir partir en vacances de façon autonome tout préparant le séjour avec l'équipe éducative.

Dans leur grande majorité, les résidents ont fait le choix de s'inscrire dans des séjours adaptés avec des organismes spécialisés. Parfois, certains s'inscrivent à plusieurs sur le même séjour, la plupart préfèrent prendre de la distance avec le collectif du foyer pendant leur séjour.

Partie 5 : NOS PRINCIPES D'INTERVENTION

NOTRE ETHIQUE INSTITUTIONNELLE

La philosophie de l'établissement a déjà été fortement exprimée dans notre projet d'association : "L'association fonde son action sur la reconnaissance de la personne handicapée adulte comme **SUJET** de droits et de devoirs exprimant **ses désirs**, **ACTEUR** principal de **son projet exprimé** et premier **INTERLOCUTEUR** dans la réalisation de **son projet**."

Pour aborder l'adulte en situation de handicap en tant que sujet pouvant devenir acteur de son projet il nous faut créer les conditions favorables à l'écoute de sa parole et « *Réintroduire la parole comme véritable lieu de l'acte social* »⁶.

Etre à l'écoute c'est prendre le temps d'entendre ce que la personne souhaite nous confier de son histoire, de ses désirs, de ses envies, de ses motivations, de ses projets. Sans pour cela vouloir avancer à marche forcée vers la réalisation d'un projet. Peut-être devrions-nous plus parler d'un accompagnement individualisé sur un itinéraire personnel. « *S'il s'agit bien entendu de faire émerger les potentialités des personnes, il faut aussi reconnaître leur droit à être, tout simplement* »². Même s'il faut, bien entendu, tenir compte des éléments du passé de la personne, tournons-nous radicalement vers son devenir, sans brouiller les projets par des références trop précautionneuses au passé.

NOS SPECIFICITES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

Le constat de la déficience est une chose, les conséquences sur l'intégration du sujet dans la société en sont une autre : *"Le handicap est beaucoup moins lié au diagnostic médical fait en amont qu'on ne le pense généralement. Il est en fait lié aux diverses situations auxquelles l'individu est confronté dans son environnement actuel, dans sa vie de tous les jours. C'est donc un handicap de situation qu'il faut considérer."*⁷

Avec J.R.LOUBAT, nous pouvons faire nôtre les "idées forces" qu'il propose et définir ainsi nos pistes de travail auprès de la population que nous accueillons :

- « *celle d'une intégration modulable, approximative, relative renvoyant à la possession d'aptitudes minimales ;*
- *celle du développement des atouts et des points forts plutôt que de s'attacher aux incompétences et symptômes pathologiques ;*
- *celle de médiation, de compromis et de paradoxe qui mettent l'accent sur l'aspect négocié des rapports sociaux* »⁸.

⁶ : Mme FOURRE, psychanalyste, article A.S.H. n° 2174 du 07/07/2000.

⁷ : Professeur P. MINAIRE « Le handicap. Définition et application en rééducation et réadaptation » in journal de réadaptation médicale - 1986 - n° 6

⁸ : J.R. LOUBAT dans « Elaborer son projet d'établissement social et médico-social »
DUNOD - Paris - 1997

NOS OBJECTIFS

Les objectifs du foyer de vie sont définis selon les trois axes suivants :

- l'autonomie dans la vie quotidienne,
- l'inclusion sociale,
- l'équilibre et le bien-être psychique.

Le foyer d'hébergement accompagne la personne en situation de handicap vers **l'acquisition progressive ou le maintien des "savoir-faire" élémentaires nécessaires dans différents domaines et applications de la vie quotidienne**. Il propose au résident selon ses possibilités et ses motivations un lieu d'acquisition de certaines capacités. Ces nouvelles capacités peuvent lui permettre d'évoluer plus librement dans le monde qui l'entoure. Pour certains, il peut s'agir d'une réassurance par rapport à des aptitudes non exploitées. Pour d'autres, l'acquisition de ces "savoir-faire" exige un temps d'accompagnement plus ou moins long et un suivi plus ou moins complexe.

Le foyer d'hébergement permet de mettre en œuvre des conditions favorables facilitant l'accès à une **inclusion sociale progressive**. Il est implanté près d'un centre-bourg afin de faciliter les liaisons avec les commerçants ou les services. Les activités proposées au foyer favorisent et sollicitent la communication entre les personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. L'organisation d'activités extérieures individuelles ou collectives permet d'enrichir ces échanges. La gestion du temps libre peut s'organiser autour des points suivants : visite des amis, loisirs extérieurs, vie associative, fêtes événements des résidents du foyer, fêtes locales,... . Le foyer participe également aux découvertes du milieu environnant (commerces, services) et de ses possibilités grâce à un encadrement adapté aux capacités et désirs de chacun. Enfin, il s'attache à fournir aux résidents l'apprentissage des normes sociales indispensables dans leur projet d'intégration et à favoriser par là-même, pour les plus autonomes, l'exercice de leurs droits et devoirs de citoyens.

L'équipe du foyer d'hébergement est à l'écoute des diverses problématiques de chacun en vue d'un **épanouissement optimal de la personne et de ses potentialités**. Par sa présence sur le lieu de vie, l'équipe éducative a la possibilité de suivre au plus près de ses préoccupations chacun des résidents. L'objectif ici est un suivi, un accompagnement psychoaffectif du résident lorsque celui-ci se trouve confronté à diverses problématiques souvent nouvelles pour lui dans son cheminement vers l'autonomie. Car même si un accompagnement peut être proposé en fonction des capacités du résident, celui-ci reste fragile par rapport aux nouveaux apprentissages qu'il sera amené à poursuivre. L'équipe éducative travaille à ce que cette séparation (avec le milieu familial ou avec une autre structure d'hébergement) soit pour l'adulte en situation de handicap structurante et non pas invalidante. De façon générale, il s'agit de gérer au mieux, par la présence même de l'équipe éducative sur le lieu de vie, les difficultés rencontrées face aux objectifs d'autonomisation, d'intégration ou bien encore face à tout événement de vie : deuil, séparation, maladie,... .

Relation avec l'entourage de la personne

Pareillement, les relations avec la famille ou un ami, pourront faire l'objet d'un accompagnement proposé au résident. Ainsi, l'équipe éducative ou l'un de ces membres pourra être amené à rencontrer toute personne de l'entourage proche du résident exerçant un rôle prépondérant dans l'évolution actuelle de celui-ci. Nous pouvons remarquer par exemple qu'une distance entre l'adulte en situation de handicap et sa famille, si elle est

assumée, produit des effets structurants, permettant à l'adulte de se bâtir selon son désir propre. Cette séparation permet d'ailleurs à certains parents de nouer d'autres types de relation avec leur enfant, déjà adulte depuis longtemps, et de considérer celui-ci comme sujet et non comme objet, lieu de projection de leur propre angoisse, ce problème étant très souvent un empêchement à l'épanouissement social et professionnel de l'adulte en situation de handicap. Le foyer se propose donc d'être un lieu d'écoute de ces diverses difficultés avant que sur cette douleur ne vienne se fixer une problématique plus grave.

LA GESTION DES PARADOXES

PARADOXES	TENSIONS	REPONSES
Individu /collectif	L'accompagnement proposé est basé sur le PAI. La vie dans un établissement est rythmée par le collectif.	Dans l'accompagnement l'équilibre est recherché entre les temps individuels et collectifs. L'organisation des accompagnements est pensée de façon à alterner des temps en grands groupes, des temps en groupes plus restreints et des temps en individuel. La disposition des locaux sur l'hébergement permet d'éclater le grand groupe pour des moments en petits groupes ou en individuel.
Autonomie /dépendance	Un des objectifs du foyer est de tendre vers l'autonomie dans la vie quotidienne. Tenter de diminuer la dépendance vers une plus grande autonomie nécessite de prendre des risques.	Cette recherche d'autonomie se traduit par la diminution de la dépendance à l'encadrement. Elle nécessite de prendre un risque en stimulant les capacités du résident sans les surévaluer. Ces tentatives s'évaluent en équipe et se formalisent dans l'écriture du PAI.
Liberté /sécurité	La personne est libre de circuler à l'extérieur de l'établissement. Cependant, sa vulnérabilité peut l'exposer à certains dangers.	La vulnérabilité de la personne est évaluée régulièrement par l'équipe éducative. En fonction de ses capacités, la personne peut sortir seule de l'établissement ou uniquement lorsqu'elle est accompagnée.

NOS MOYENS D'INTERVENTION

Les réunions hebdomadaires

Le travail de l'équipe éducative est rythmé dans la semaine par les temps forts suivants :

- le mercredi matin de 9h00 à 10h30 : **réunion de synthèse**. Elle permet de faire un bilan annuel par usager et de déterminer les axes de travail et les projets pour l'année à venir
- Le lundi après-midi de 14h à 15h30: **réunion d'actualité**. Elle permet de mettre en commun les événements de la semaine passée et de transmettre des informations.
- le lundi après-midi de 15h30 à 16h30 : **réunion de fonctionnement**. Elle permet de mettre au clair le planning de la semaine et d'assurer la coordination entre les différents intervenants.

La réunion de synthèse

La synthèse se déroule en trois étapes.

- Lors de la **première étape**, les référents rencontrent chacun séparément l'usager et prépare la synthèse avec lui.
- Dans une **deuxième étape** les professionnels se réunissent en dehors de la présence de l'usager.
- Lors de la **troisième étape**, une nouvelle rencontre de l'usager a lieu avec chaque référent pour restituer les axes de travail définis et valider le projet d'année en signant l'avenant au contrat de séjour. Les synthèses, d'une durée d'1h30, suivent une programmation annuelle, au rythme d'une par semaine.

Annuellement les différents intervenants se rencontrent et échangent au sujet de chacun des bénéficiaires du foyer d'hébergement. Cette rencontre se propose de regrouper diverses observations de l'année écoulée et de les confronter au projet individualisé construit antérieurement ou à venir, avec la personne: capacité de travail, événements, contacts avec les différents intervenants, contexte familial, mode d'hébergement, comportements relationnels, dynamique de projet... . Aussi, le cheminement de la personne s'objective, se visualise et prend sens au regard des adéquations et/ou des disparités d'avec ce projet.

La synthèse est commune avec l'ESAT. Interviennent lors de cette réunion, le directeur, la coordinatrice des activités de soutien et du suivi des projets personnalisés de l'ESAT, le moniteur d'atelier ESAT référent, l'éducatrice du foyer d'hébergement référente et la psychologue. Les divers regards que leurs places respectives suscitent peuvent se croiser. La diversité des expressions, les multiples énonciations sont sollicitées et recherchées dans le but d'enrichir la visibilité de chaque situation.

Mais c'est aussi un temps en suspens, hors de l'actualité immédiate du sujet. En ce sens, la synthèse permet une mise à distance propice à la formulation des événements vécus et par la personne et par l'équipe encadrante. Faire avec le possible et/ou l'impossible, avec nos désirs et/ou nos angoisses, avec nos accords et/ou nos désaccords tout comme le sujet qui avance avec ces divers antagonismes. Ceci représente l'une des dimensions implicite et souvent inconsciente du travail d'équipe. Ainsi, la multiplicité des points de vues et la mise à distance s'effectuent toutes deux dans le souci premier d'objectiver le plus possible la réalité du sujet et de visualiser le contenu mais aussi les formes et limites des changements

possibles.

Au fur et à mesure des synthèses se réactualise ainsi le projet individualisé de la personne. Pour cela l'équipe est amenée à utiliser certains outils :

- Préparation auprès du bénéficiaire avant la réunion.
- Rédaction de la fiche de suivi par le référent.
- Rédaction d'un document en cours de synthèse, qui servira de base à la mise en action des diverses interventions préconisées, ainsi qu'à la prochaine synthèse.
- Restitution par le référent auprès du bénéficiaire.
- Bilans intermédiaires à six mois.

La réunion d'actualité

L'équipe éducative se retrouve chaque semaine pendant une heure et demie pour la réunion d'actualité. Chacun peut évoquer les difficultés rencontrées, les questionnements posés concernant les accompagnements réalisés auprès des bénéficiaires.

Cette réunion permet de :

- partager, déposer à l'équipe les difficultés rencontrées. Chaque membre de l'équipe est soumis à la confidentialité sur ce qu'il pourra entendre lors de ces réunions.
- réfléchir, analyser la pratique professionnelle. Pour cela, la psychologue apporte des éclairages sur les problématiques des personnes ainsi que sur notre mode d'intervention pour les accompagner. La complémentarité des compétences de chaque membre de l'équipe permet également d'échanger des conseils, des modes d'intervention.
- communiquer des informations permettant un bon fonctionnement du service ainsi qu'une bonne coordination.

Participent à cette réunion : le directeur (mensuellement), le chef de service, la psychologue et les éducatrices.

La réunion de fonctionnement

Elle est hebdomadaire et a pour objectif de déterminer et planifier les activités proposées ; de gérer l'organisation pratique de ces activités ; de compléter l'information et la planification écrite. Participent à cette réunion : le chef de service, la psychologue et les éducatrices.

Le Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI)

L'accompagnement éducatif et social proposé doit permettre à la personne accueillie de progresser au regard de son autonomie dans la vie quotidienne, de son inclusion sociale et de son bien-être psychique. Il s'agit de définir ensemble les activités les plus adaptées à un accompagnement personnalisé, en fonction des souhaits et des besoins de la personne, ainsi que de l'évaluation faite par les professionnels.

Pour cela un suivi individuel est réalisé pour chaque personne. Il est concrétisé par la présence d'un animateurs référent et par un rendez-vous annuels constitués par la réunion de synthèse. Cette réunion permet de mettre en commun les observations réalisées pendant l'année écoulée et de tracer les axes de travail pour l'année à venir. Ces axes de travail font l'objet d'un avenant au contrat de séjour.

Ces synthèses servent aussi à alimenter le rapport d'orientation présenté régulièrement à la

Commission Départementale pour l'Autonomie des Personnes en situation de Handicap (CDAPH).

La référence

Chaque personne accueillie est accompagnée par un professionnel de l'équipe. Ce professionnel référent est l'interlocuteur privilégié, mais non exclusif, auprès des différents partenaires. Dans le cadre de la synthèse annuelle, le projet individuel est construit avec le résident. Le référent est garant de la bonne tenue de ce projet. Un changement de référence est interrogé et opéré régulièrement dans une optique d'ouverture et de cohérence. ».

Les outils de communication

Le cahier de transmission

Il permet de communiquer des informations relatives au bon déroulement de la vie quotidienne au sein du foyer d'hébergement. Il assure une cohérence du travail d'équipe et participe à la prise en compte des besoins de chaque résident.

Le cahier de réunion

Il recense tous les comptes rendus des réunions d'actualité et de fonctionnement. Grâce à celui-ci, les différents membres de l'équipe peuvent prendre connaissance des sujets, décisions et échanges abordés même en cas d'absence. Ainsi, il permet à chaque professionnel de recevoir le même niveau d'information.

LES OUTILS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le livret d'accueil

Il est remis à l'usager lors de son admission. Le fonctionnement de l'établissement et les prestations proposées y sont décrites.

Le contrat d'aide et de soutien par le travail et son avenant annuel

Durant le premier mois de présence dans l'établissement, un contrat d'aide et de soutien par le travail est conclu. Ce contrat définit les objectifs et la nature de l'accompagnement. Chaque année suite à la synthèse, un avenant à ce contrat, élaboré avec l'usager, vient préciser le projet d'année en déterminant les axes principaux d'accompagnement pour l'année à venir.

La charte des droits et libertés

Elle garantit l'exercice des droits et libertés individuels à toute personne accueillie dans la structure. Elle est affichée dans l'établissement et jointe au livret d'accueil.

Le règlement de fonctionnement

Il définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective.

L'IMPLICATION DES USAGERS

La signature de séjour et de son avenant annuel

Lors de la restitution de la synthèse, le projet d'année est présenté à l'adulte par son référent. Il est libre d'en modifier le contenu. Il peut associer à sa signature, en plus des intervenants réglementaires, une personne de son choix, hors équipe éducative, dénommé par l'association « personne associée ».

La synthèse

Chaque bénéficiaire est informé du déroulement de la réunion de synthèse le concernant. Son référent le rencontre avant la synthèse pour préparer celle-ci avec lui. Après la synthèse, une nouvelle rencontre a lieu pendant laquelle le référent informe de ce qui a pu être évoqué pendant la réunion concernant les axes de travail et le projet d'année.

Le Conseil de la vie sociale

La représentation et la participation des usagers au sein des conseils de la vie sociale permettent aux personnes d'émettre des avis ou des suggestions sur le fonctionnement de la structure qui les accueille. Les résidents élisent trois représentants au Conseil. Au minimum trois réunions sont organisées chaque année.

La réunion de maisonnée

Tous les 1 à 2 mois, les usagers sont réunis pour un temps d'échange, d'information et de régulation sur la vie au foyer. Lors de ces réunions, ils ont la possibilité de s'exprimer sur ce qu'ils souhaitent pour améliorer leur lieu de vie mais aussi sur ce qui les dérange. C'est aussi l'occasion pour eux d'évoquer des idées de sorties exceptionnelles. Certaines propositions faites lors de ces réunions sont ensuite étudiées en réunion de Conseil de la vie sociale.

L'enquête de satisfaction

Les usagers peuvent être sollicités pour donner leur avis sur le foyer. Récemment une enquête de satisfaction concernant les prestations hôtelières a été menée. Celle-ci a été validée en Conseil de la vie sociale avant d'être proposée aux résidents.

Loisirs et séjours

Durant la semaine et le week-end, des temps de sorties sont proposés. Les usagers sont force de proposition dans le choix et l'organisation de ceux-ci.

Par ailleurs, deux fois par an des séjours sont organisés sur des temps de week-end. Le choix du lieu et du programme se fait en concertation avec les adultes. Ils sont partie prenante de l'organisation du séjour.

Partie 6 : LES COMPETENCES MOBILISEES

« Prendre soin »

Selon la définition qu'en donne la constitution de l'OMS en 1946, la santé est « *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »⁹. Cette définition ne s'arrête pas uniquement à l'aspect médical de la santé, elle englobe la composante sociale, dans la même logique que la CIF. En 1986, l'OMS complète cette définition en indiquant que la santé est la mesure dans laquelle: « *un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci.* »¹⁰.

Walter HESBEEN, de l'université catholique de Louvain, définit le « prendre soin » ainsi : « *Prendre soin c'est porter une attention particulière à une personne qui vit une situation qui lui est particulière et ce, dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé* »¹¹. C'est appréhender la personne, actrice de son projet et exprimant des désirs, dans son environnement et dans sa vie sociale, en accordant une importance particulière à sa place et à la relation établie. La composante relationnelle implique une dimension de vigilance particulière et d'attention à l'autre. Prendre soin d'une personne c'est créer les conditions pour être à l'écoute de cette personne, de ses désirs, de ses angoisses : « *Il s'agit bien de l'accompagner sur son chemin et pas de la capturer pour la mettre sur notre chemin de professionnels* »¹². L'intervenant devra réguler son action en fonction des désirs de la personne accompagnée, mais aussi de sa vulnérabilité. Pour cela, l'intervenant dispose comme le précise W. HESBEEN de grandes ressources : son histoire de vie, sa formation et son expérience professionnelle.

Travailler en équipe

La diversité des compétences est précieuse pour approfondir l'observation des différentes facettes d'une personnalité. Tant lors de la réunion annuelle de synthèse que lors des réunions hebdomadaires d'actualité, le travail en équipe pluriprofessionnelle permet de confronter ses observations aux regards croisés des participants, de poser collectivement des hypothèses d'actions, afin de réguler les interventions ou de proposer des axes de travail pour construire le projet personnalisé de l'année.

Dans une mission d'accompagnement aux contours toujours incertains, la qualification des professionnels constitue une garantie de qualité dans le questionnement des pratiques et l'aide aux personnes.

⁹ Organisation mondiale de la santé, octobre 2006, *Constitution*, 45^e éd., New York, p.1.

¹⁰ OMS, 1986, Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé.

¹¹ HESBEEN W., 1999, « Le caring est-il prendre soin ? », *Revue Perspective soignante*, n°4, p.8.

¹² HESBEEN W., 1999, « Le caring est-il prendre soin ? », *Revue Perspective soignante*, n°4, p.10.

Catégories de fonctions	Salariés	ETP
Direction	1	0.10
Chef de service	1	0.39
Psychologue	1	0.17
Administration/gestion	2	0.29
Educateur Spécialisé	1	0.97
Conseillère en Eco. Sociale et Familiale	1	0.97
Moniteurs-éducateurs	2	1.94
AMP	2	0.31
Maîtresse de maison	1	0.43
Surveillantes de nuits	3	0.97
TOTAL	15	6.54

La formation professionnelle

La formation est un moyen de développement individuel et collectif. L'élaboration du plan de formation, en résonance avec le projet d'établissement, constitue un outil privilégié de l'évolution de la structure.

De plus, dans un contexte d'action sociale en évolution permanente dans ses réglementations et dans ses pratiques, la formation continue permet de s'adapter à ces nouvelles exigences présentes ou à venir.

La convention avec le CESAME

Cette convention a pour objet de décliner les principes généraux définis dans la charte de fonctionnement de la filière de soins en santé mentale des adultes plus de 20 ans en précisant l'organisation des coopérations entre les acteurs et partenaires qui concourent à la prise en charge des personnes de plus de 20 ans souffrant de troubles psychiques, sur la base d'un projet de prise en charge partagée entre l'association et le CESAME (CHS) sous l'égide de la DT ARS 49.

Ses articles précisent :

- Les conditions d'instauration d'une prise en charge partagée.
- Les engagements pris dans la-continuité des soins.
- Les conduites à tenir en cas d'urgence.
- Les conditions d'hospitalisation.
- L'organisation des transports.
- Les modalités d'accompagnement et de formation des personnels des structures médico-sociales et sociales.

La gestion des remplacements

L'emploi de personnes en contrat aidé nous permet une plus grande stabilité dans les accompagnements et les premiers bénéficiaires en sont les personnes accueillies. La présence sur une longue durée des personnes en contrats aidés permet qu'ils soient bien identifiés par les résidents et les rassure. Ils peuvent ainsi suppléer au travail des absents en toute confiance.

Les journées institutionnelles

Des journées institutionnelles sont organisées. Elles se déroulent en après-midi. Elles réunissent tout ou partie du personnel salarié en fonction du programme fixé.

Ces journées permettent de disposer de plus de temps pour:

- se former sur des thèmes particuliers,
- échanger sur nos pratiques,
- élaborer de nouveaux outils,
- mettre à jour le projet institutionnel,
- améliorer l'organisation du travail.

La journée associative

Nous organisons chaque année une journée associative réunissant les administrateurs de l'association et l'ensemble du personnel. Cette journée a pour objet de mieux se connaître mutuellement, d'approfondir un thème particulier avec l'apport d'un intervenant extérieur, mais aussi de vivre un moment de convivialité autour du repas du midi.

Le conseil de direction

Ce conseil a pour objectif d'échanger et de débattre sur les grands thèmes qui traversent l'action médico-sociale et d'évaluer leurs répercussions opérationnelles sur l'organisation des structures et sur les des pratiques professionnelles. Il est composé de la présidente de l'association, du directeur, des chefs de services et des psychologues. Il peut inviter des interlocuteurs concernés par certains de ces grands thèmes. Il se réunit trois fois par an.

L'accueil d'étudiants

L'Association du Joncheray attache beaucoup d'importance à la formation des futurs professionnels. Afin d'optimiser leur suivi, un livret d'accueil a été élaboré. Celui-ci permet de définir les engagements de l'Association, du maître de stage ainsi que ceux du stagiaire. L'équipe étant pluridisciplinaire, les stagiaires accueillis peuvent venir d'horizons professionnels différents et sont alors suivis par un des membres de l'équipe. Celui-ci accompagne le stagiaire en formation professionnelle en collaboration avec l'école dont il dépend. Toutefois, le stagiaire pourra également se référer à l'ensemble de l'équipe. Les évaluations se font toujours en concertation avec l'équipe.

Partie 7 : NOS OBJECTIFS D'EVOLUTION

VERS UNE PLATEFORME DE SERVICES

Ce foyer d'hébergement a ouvert ses portes en novembre 2006. Le projet d'établissement initial avait été élaboré dans les années précédentes dès le début des années 2000.

Or, aujourd'hui l'approche du handicap en général a fortement évolué et ceci s'est caractérisé dans les lois 2002-2, 2005 et 2009. L'affirmation des droits des usagers, l'accessibilité aux services, le droit à compensation d'une part ; la désinstitutionalisation et le décroisement entre le sanitaire et le médico-social d'autre part ; ont contribué à modifier les attentes et les demandes du public accompagné.

Nous constatons ces évolutions dans les désirs et les besoins exprimés par les personnes accueillies : investir le foyer d'hébergement comme un véritable domicile, c'est à dire pouvoir accueillir des invités, y passer une partie de ses congés, rester dans son domicile en cas d'arrêt de travail, ne pas avoir à supporter le collectif en permanence.

Nous constatons aussi une forte évolution de la gestion du temps de travail des ouvriers d'ESAT. L'aménagement du temps de travail en réponse aux besoins liés à la fatigabilité, au choix personnel, à la capacité de mobilisation sur un temps plein, se concrétise par une augmentation du temps libéré. Nous savons que ces nouvelles organisations répondent aux diminutions de capacités liées à l'âge des personnes accueillies et à l'accompagnement du handicap psychique.

Ces nouvelles attentes, ajoutées à l'exigence permanente de l'équipe de valoriser au mieux le potentiel d'autonomie de la personne, nous conduisent à réexaminer l'organisation de l'établissement et la nature du service rendu.

Cette recherche se construit entre les deux pôles que sont la valorisation maximale des capacités d'autonomie de la personne et la nécessité de définir un cadre structurant, rassurant et sécurisant.

Les nouveaux besoins :

- la présence encadrée en journée en semaine en dehors du temps de travail,
- le choix de participer à des activités sur les temps non travaillés,
- un espace privatif d'accueil et d' « isolement personnel » plus adapté,
- la sécurisation apportée par l'encadrement, la surveillance de nuit, même à distance.
- le choix de participer au collectif ponctuellement,
- le choix entre les types de domicile en fonction de l'autonomie et du bien-être psychique.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, nous proposons l'organisation suivante :

- Supprimer les chambres et créer des espaces avec un coin cuisine et un coin chambre équivalent d'un studio, mais en nombre limité.
- Conserver les appartements sur site.
- Créer des appartements hors site, mais en proximité immédiate.
- Créer une section annexe d'ESAT hors site mais en proximité immédiate.

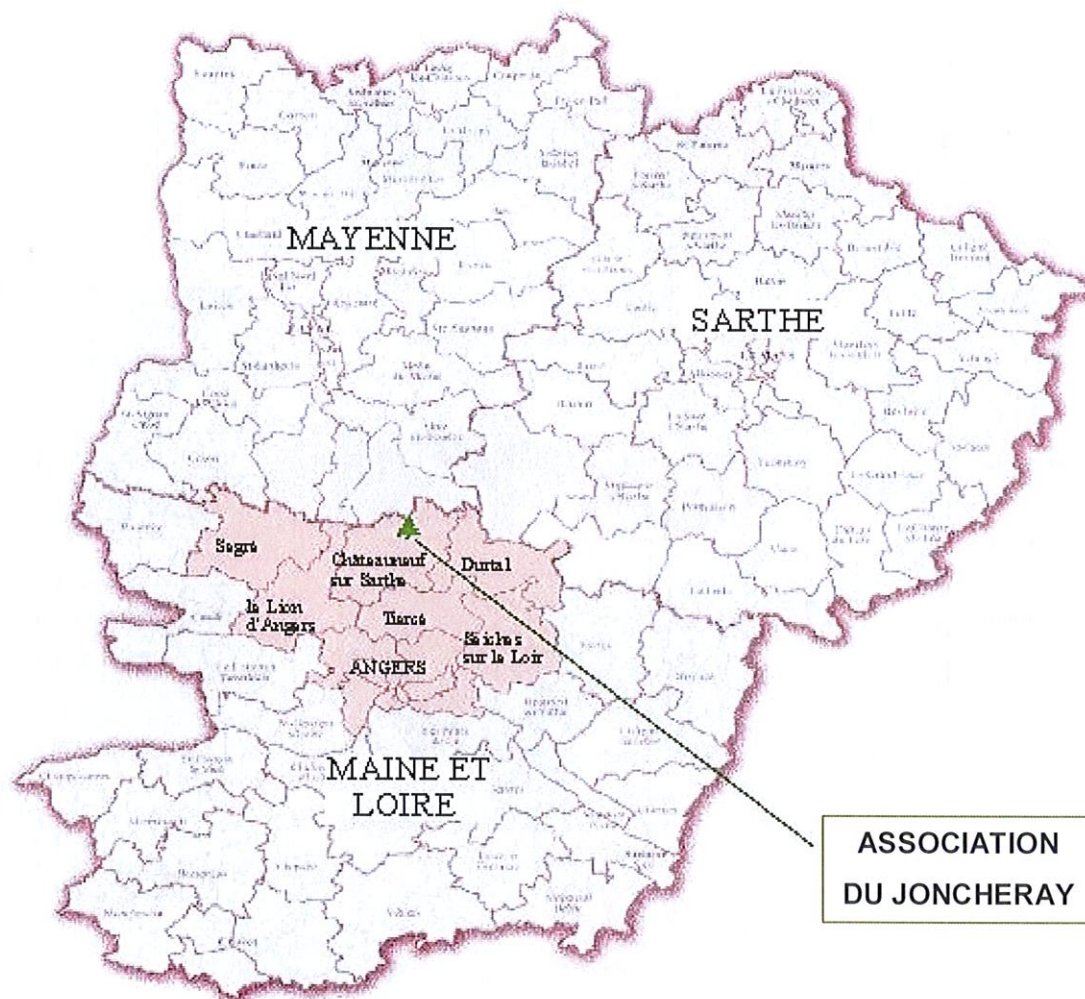
- Créer des logements accompagnés sur Champigné.

Afin de garantir la souplesse dans les possibilités de parcours des usagers, nous souhaitons fondre les professionnels dans une seule équipe, même si les ressources budgétaires proviennent de structures différentes.

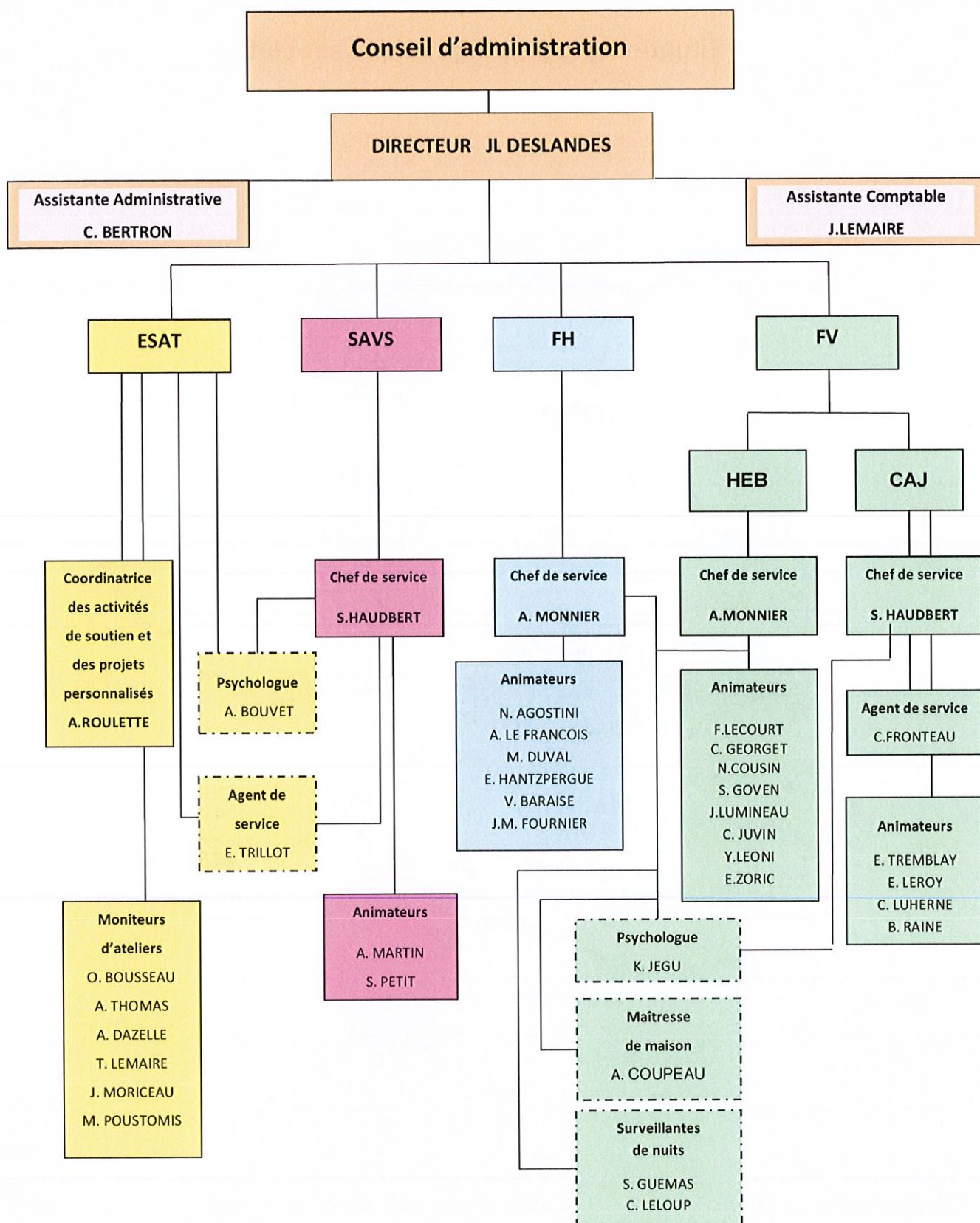
Ceci aboutira à la création d'une « **plateforme de services** » à laquelle pourrait être associé dans l'avenir le SAVS.

ANNEXES

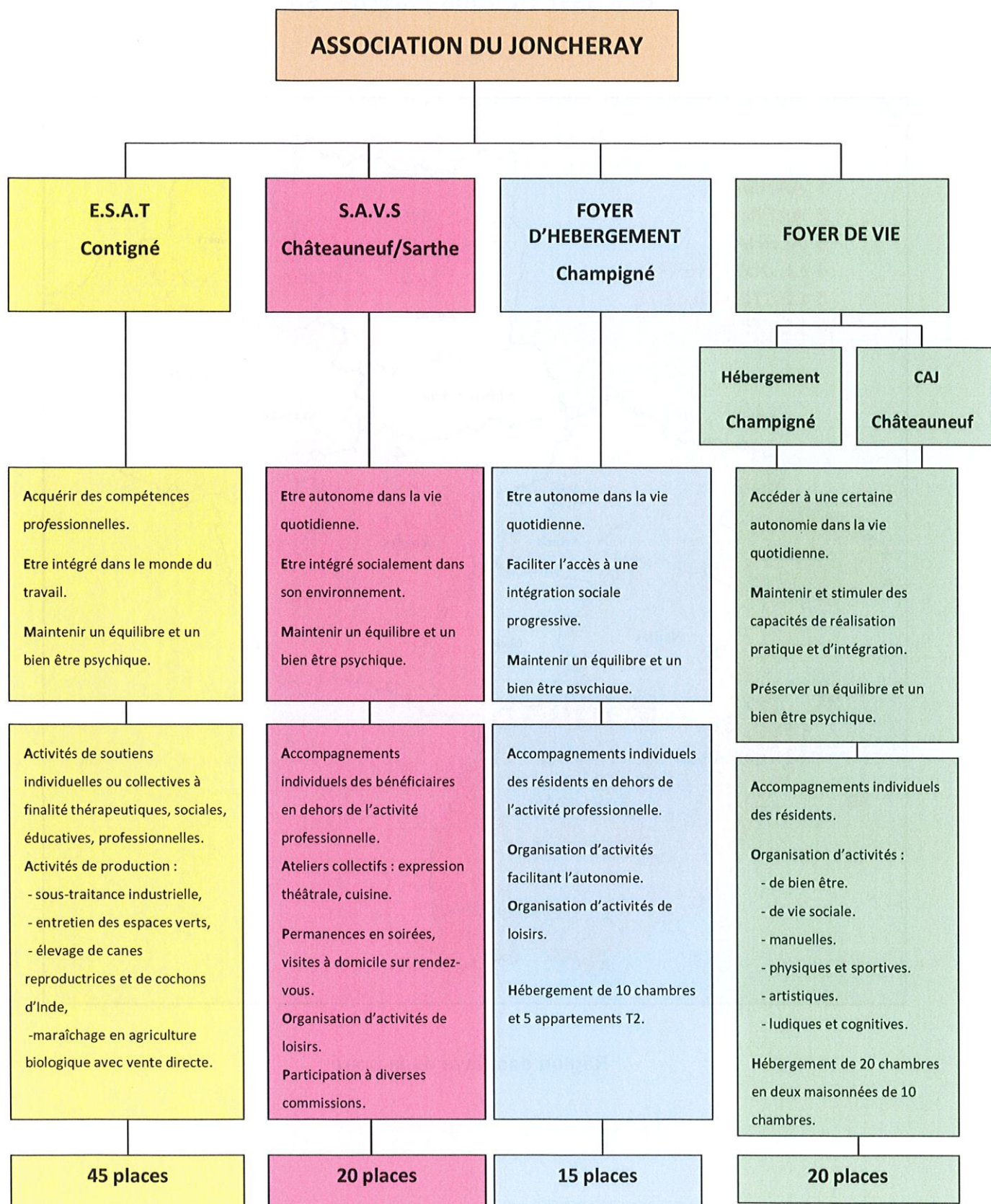
Situation géographique de l'association



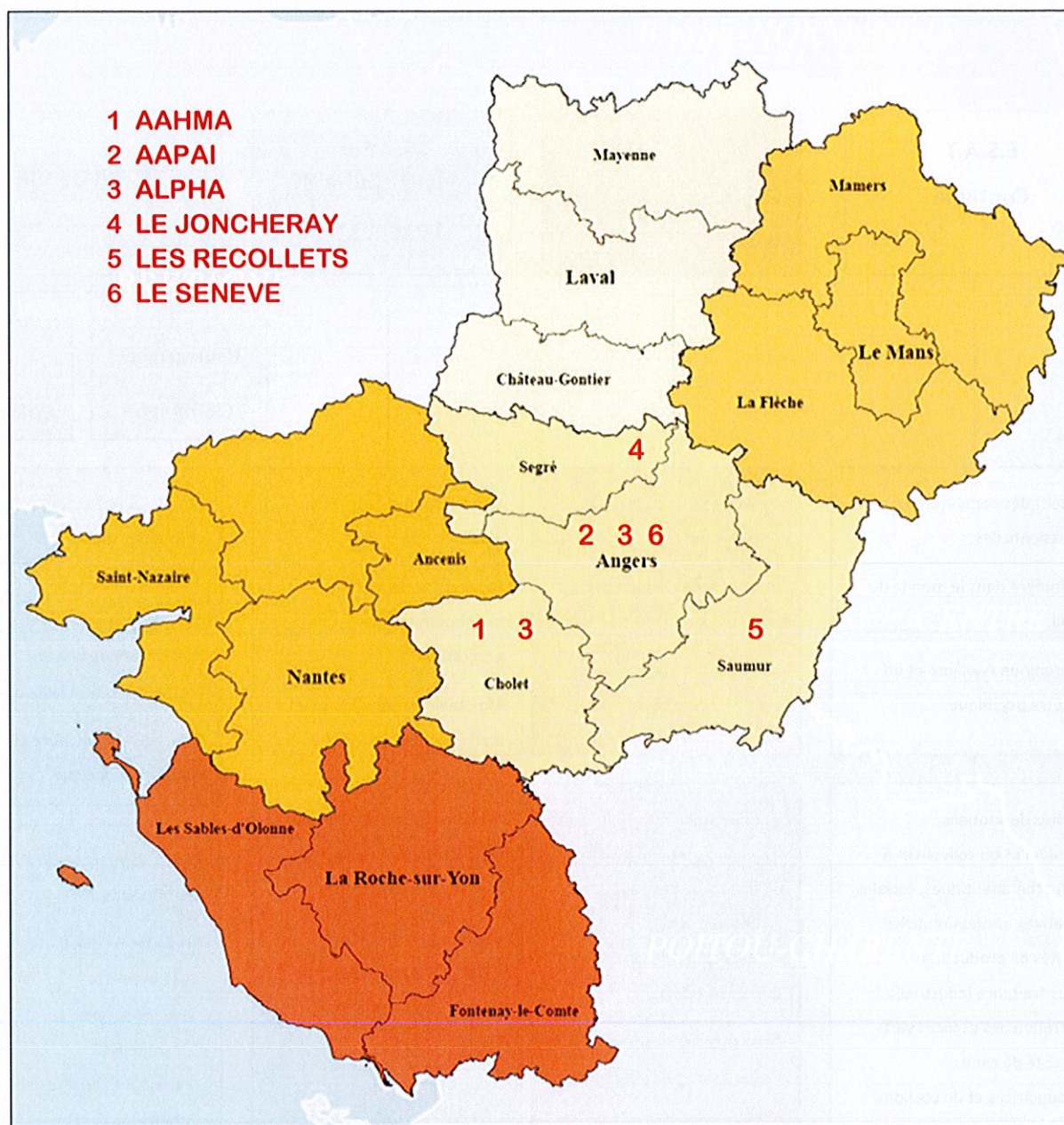
Organigramme du personnel de l'association



Présentation des établissements et du service



Situations géographiques des associations partenaires



Région des Pays de la Loire

CONTENU DES AUTORISATIONS

- **Arrêté du Président du Conseil général de Maine-et-Loire de création n°2003.R-0630 du 25 juillet 2003.**

•

Article 1^{er} : L'association LE JONCHERAY est autorisée à créer un foyer d'hébergement de 15 places, à CHAMPIGNE, à compter du 1^{er} juin 2003.

Suivent les articles 2,3 et4.

- **Arrêté du Président du Conseil général de Maine-et Loire d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale n°2006.R-0837 du 7 novembre 2006.**

•

Article 1^{er} : Le foyer d'hébergement à Champigné géré par l'association du Joncheray est habilité à recevoir 15 bénéficiaires de l'aide sociale à compter du 13 novembre 2006.

Article 2 : Peuvent être accueillis par l'établissement, des adultes handicapés orientés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) vers un CAT avec hébergement, ou une entreprise adaptée avec hébergement ou un emploi protégé avec hébergement.

Article 3 : Les prestations fournies par le foyer viseront à maintenir les acquis antérieurs et à les développer. Ces prestations consistent en un accompagnement éducatif à l'autonomie des personnes accueillies, l'hébergement et l'entretien.

Article 4 : Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs consistent notamment :

- en la présence d'un personnel administratif et éducatif qualifié auquel s'applique la convention collective nationale du 15 mars 1966 et ses avenants dûment agréés ;
- le développement d'activités permettant une progression de l'autonomie des adultes handicapés et l'ouverture du service sur l'extérieur ;
- la mise en place d'un Conseil de la vie sociale tel que prévu par l'article 10 de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 ;
- la proposition aux résidents d'activités variées, adaptées à leur handicap.

Suivent les articles 5 à 13.

MODALITES D'ADMISSION

Contact => visite => **stage** => confirmation de la candidature => dossier de candidature
=> liste de candidatures => **commission d'admissibilité** => liste d'attente => place
disponible => **commission d'admission** => entrée dans l'établissement.

La **commission d'admissibilité** (commune avec l'ESAT et le SAVS) est constituée du directeur d'association, des chefs de services « Hébergements » et « SAVS », de la coordinatrice des activités de soutien et du suivi des projets personnalisés, de la psychologue et de l'assistante administrative.

La **commission d'admission** est constituée du directeur d'association, des chefs de services « Hébergements » et « SAVS », de la coordinatrice des activités de soutien et du suivi des projets personnalisés, et de la psychologue.

Pendant le déroulement du **stage**, un entretien peut être proposé avec la psychologue de l'établissement.

Critères d'admissibilité

- Etre domicilié, ou en voie de l'être, dans le département de Maine-et-Loire ou dans les communes limitrophes du nord Maine-et-Loire situées en Mayenne et en Sarthe.
- Avoir un comportement habituel dans le collectif compatible avec une activité professionnelle régulière et une vie sociale.
- Présenter une problématique en lien principalement avec la déficience mentale et en adéquation avec les missions de l'établissement et les moyens d'organisation dévolus à l'établissement par le tarificateur institutionnel.

Critères de non-admissibilité

- Etre domicilié hors du département de Maine-et-Loire et ne pas avoir d'attache de proximité dans le département.
- Présenter une problématique, en lien avec la déficience mentale, nécessitant une surveillance médicale constante et des soins médicaux permanents.
- Présenter des troubles associés dont la prise en compte nécessite un taux d'encadrement supérieur à celui existant dans l'établissement, notamment concernant les troubles sensoriels, le handicap moteur et les pathologies mentales en cours de stabilisation.

Critères d'admission

- Tenir compte de l'ordre d'admissibilité.
- Appréhender l'adhésion de la personne à un projet de travail à l'ESAT du Joncheray.
- Prioriser les personnes habitant au plus proche de l'établissement dans le nord du Maine-et-Loire et l'agglomération angevine.
- Maintenir les équilibres hommes/femmes et adultes jeunes/adultes plus âgés.
- Maintenir la prédominance de la déficience intellectuelle sur les pathologies mentales.
- Veiller à ce que la problématique soit en adéquation avec les missions de l'établissement et les moyens d'organisation dévolus à l'établissement par le tarificateur institutionnel.

Freins à l'admission (en lien avec la MDA)

- Place disponible au regard du souhait d'atelier de production formulé par la personne.
- Besoin d'une place en FH
- Besoin d'une place en SAVS
- Besoin d'une SAESAT
- Besoin d'un transport en commun
- Besoin d'un moyen de transport adapté
- Nécessité de mise en place d'un accompagnement partagé
- Zone de recrutement prioritaire
- Changement d'établissement
- Evolution de la situation

PARTENARIATS

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

L'Agence Régionale de Santé (ARS)

L'ARS des Pays-de-la-Loire a pour mission de définir le Projet régional de Santé (PRS) et de mettre en œuvre notamment le Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC). Il a vocation à programmer sur cinq ans les actions et les financements permettant la mise en œuvre des objectifs stratégiques opérationnels du PRS.

La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

La décision d'orientation vers un foyer d'hébergement est prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) qui s'appuie sur un projet de vie et un bilan d'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire.

Le centre de santé mentale angevin (CESAME)

La notion de handicap psychique revêt des aspects bien différents, elle se déplace comme un curseur sur la ligne virtuelle tracée entre la déficience intellectuelle avec troubles psychiques et la maladie mentale chronique. Néanmoins, une constante observable émerge sous la forme du suivi régulier par un psychiatre et par la prescription d'un traitement médicamenteux quotidien. Il apparaît fondamental de rapprocher les dimensions de l'accompagnement social et du soin dans une même approche globale du prendre soin. Les acteurs du soin et de l'accompagnement social sont dans des institutions différentes, mais le soin et l'accompagnement social sont imbriqués l'un dans l'autre, plus ou moins en fonction des situations individuelles des personnes accompagnées et des modes d'interventions des institutions. Cette nouvelle approche exige alors une concertation et une coordination entre les acteurs.

Le Centre de ressources sur le handicap psychique (CREHPSY)

Ce centre est issu en partie de l'association ALPHA incluse dans le groupe de coopération des six associations. Une des missions du centre sera *l'appui technique aux professionnels* grâce à un outil pédagogique, constitué avec la collaboration des associations de famille et

des équipes de soignants du CESAME, permettant de délivrer des formations ciblées sur l'acquisition de savoir-faire spécifiques pour adapter les comportements des professionnels face au handicap psychique. Dans le même temps l'accès au CREHPSY sera privilégié, notamment dans le cadre de sa mission d'information, de documentation et d'amélioration des pratiques.

La Communauté de Communes du Haut-Anjou

Structure intercommunale constituée de 11 communes, 8 500 habitants, deux élus sont membres de droit du conseil d'administration.

La commune de Champigné.

Commune de 2000 habitants qui a facilité l'installation du foyer d'hébergement sur un terrain proche du centre-bourg.

LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

L'association ORGER

L'association ORGER a été créée en mai 2012 réunissant six associations représentant 32 établissements, 5 services, 472 ETP¹ et 1384 places essentiellement dans le secteur des adultes en situation de handicap mental et psychique.

La coopération, basée sur la diversité et la complémentarité, n'est pas la fusion. Chaque association conserve son identité. Cependant, la coopération représente une force commune qui peut apporter des réponses novatrices aux besoins sociaux, médico-sociaux et sanitaires, notamment dans les réponses aux appels à projets et dans la gestion de la qualité et des évaluations. Bien sûr, elle permet l'optimisation des coûts par la mutualisation des moyens dans les domaines de la gestion administrative, des achats, des nouvelles technologies.

Les associations tutélaires de protection des majeurs vulnérables

Diverses associations interviennent auprès des adultes bénéficiant d'une mesure de protection durable : curatelle ou tutelle. En fonction des situations, et si l'adulte le souhaite, des partenariats peuvent être mis en place pour la réalisation de certains projets. Dans d'autres cas, lorsqu'une situation est préoccupante le foyer d'hébergement peut contacter l'association, en informant l'adulte, pour rechercher une solution. Ces acteurs peuvent être associés dans certains cas à des réunions de régulation et de coordination.

L'EHPAD « La résidence des Acacias » à Champigné

En 2008, une concertation s'établit avec l'EHPAD² « La résidence des acacias » de Champigné pour mettre nos efforts en commun, afin de créer une structure d'accueil pour les personnes handicapées vieillissantes. Afin d'assurer une cohérence d'ensemble au

¹ Equivalent temps plein.

² Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

projet et d'optimiser les ressources pour des structures de faibles capacités, il fut décidé de regrouper l'Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes (entre 40 et 60 ans) et l'Unité pour Personnes Handicapées Agées (plus de 60 ans) sur le même site et de confier la gestion du projet à l'EHPAD avec l'appui technique de l'association du Joncheray.

Les autres établissements de l'association

Bien entendu en fonction des besoins, le personnel du foyer d'hébergement est en contact avec les équipes de l'ESAT et du SAVS. Cependant, ces contacts sont dosés en fonction de l'adhésion des usagers, mis à part les sujets relatifs à leur sécurité.

Une collaboration existe aussi ponctuellement avec le foyer de vie sur des actions ciblées.

Les associations de lutte contre l'illettrisme

Nous collaborons avec l'association « ENVOL » de Segré et l'association « LEC » d'Angers pour répondre aux demandes liées aux savoir de base.

Les associations sportives et culturelles

Nous sommes en contact en fonction des besoins avec les organismes de séjours de vacances adaptées, le club de tennis de Feneu, l'association culture et loisirs de Champigné, l'Oasis des sept cercles.

Le cybercentre

La communauté de communes du Haut-Anjou dispose d'un cyber-centre installé sur la commune de Champigné qui propose des formations adaptées aux particuliers sur l'utilisation de l'outil informatique. Les résidents du foyer participent à des actions de sensibilisation et de prévention sur les dangers de l'utilisation d'internet.

LES AUTRES PARTENAIRES

L'environnement proche du bénéficiaire

Le plus souvent c'est la famille, mais ce peut être aussi des amis, des voisins. Le service est attentif à associer cet environnement proche.

Les professionnels de santé

Des relations se nouent au fil des interventions avec les médecins généralistes et spécialistes, les infirmiers des services de soins, les médecins psychiatres et les infirmiers du CESAME. Ces acteurs peuvent être associés dans certains cas à des réunions de régulation et de coordination.

La Mutualisé Sociale Agricole

La MSA est un partenaire essentiel de l'atelier « Théâtre », car elle accorde chaque année une subvention à cette activité qui concourt fortement à sa réalisation.

Le crédit mutuel

Le crédit mutuel contribue aussi très régulièrement à l'activité « Théâtre ».

BIENTRAITANCE

La bientraitance est avant tout abordée dans nos établissements par une approche globale à partir de notre projet associatif : "L'association fonde son action sur la reconnaissance de la personne handicapée adulte comme **SUJET** de droits et de devoirs exprimant **ses désirs**, **ACTEUR** principal de **son projet exprimé** et premier **INTERLOCUTEUR** dans la réalisation de **son projet**."

Cette philosophie teinte les choix d'organisation et de conduite des équipes au travers notamment du temps d'écoute individuel accordé au résident, des rencontres avec l'entourage du résident, de l'attention portée aux niveaux de qualification du personnel, des différents outils de soutien de l'équipe éducative, de la qualité des locaux.

Notre **conseil de direction**, constitué de notre présidente, du directeur, des chefs de services et des psychologues se réunit une fois par trimestre pour prendre le temps d'échanger sur des questionnements liés au public accueilli et à l'activité de l'association. Il a consacré ses rencontres du 14 mai 2014 et du 10 septembre 2014 à la bientraitance. Il en est ressorti que la prise en compte de la bientraitance ne devait pas se limiter à des outils spécifiques, mais devait imprégner toute l'organisation des établissements, du projet architectural au projet individualisé, en veillant à l'adéquation des moyens mis en œuvre, notamment de la qualification des personnels.

Des **temps institutionnels**, transversaux aux équipes des différents établissements, sont organisés chaque année. Ils permettent notamment l'appropriation des recommandations de l'ANESM, ainsi les recommandations « **Questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux** » et « **La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre** » ont été présentées et travaillées avec le personnel.

Pour accompagner les équipes dans le suivi des résidents, des **formations** sont mises en place, collectives ou individuelles. Nous pouvons signaler notamment :

- La formation FISPA organisée par le service formation professionnelle du CESAME sous forme de neuf demi-journées au CESAME et portant sur les pathologies psychiatriques, les souffrances psychiques et la demande de soins. Depuis plusieurs années, un ou deux professionnels par établissement et par session participent à cette formation à raison de deux sessions par an ;
- Les actions prioritaires régionales organisées par UNIFAF avec une forte participation des salariés de l'association et notamment en 2014 sur le thème "Prendre soin des usagers, prendre soin des professionnels : les clés de la bientraitance" ;
- une formation de quatre jours en interne intitulée « **Bientraitance** » en 2011-2012, pour l'ensemble des salariés de l'association en trois groupes ;
- une formation de quatre jours en interne intitulée « **Surgissement de la violence** » en 2014-2015-2016, pour l'ensemble des salariés de l'association en trois groupes.

Depuis septembre 2015, nous avons mis en place deux groupes **d'analyse de la pratique** pour l'ensemble du personnel du foyer de vie à raison de huit séances par groupe par an, animées par une formatrice de l'ARIFTS.

Le travail des équipes éducatives est rythmé dans la semaine par les **réunions hebdomadaires** et notamment :

La réunion de synthèse

Les synthèses suivent une programmation annuelle, au rythme d'une toutes les deux semaines. Leur mise en place n'est pas conditionnée par un évènement particulier ou une actualité individuelle pressante.

Cette rencontre se propose de partager diverses observations de l'année écoulée et de les confronter au projet individualisé.

Mais c'est aussi un temps en suspens, hors de l'actualité immédiate du sujet. En ce sens, la synthèse permet une mise à distance propice à la formulation des évènements vécus et par la personne et par l'équipe encadrante. Faire avec le possible et/ou l'impossible, avec nos désirs et/ou nos angoisses, avec nos accords et/ou nos désaccords tout comme le sujet qui avance avec ces divers antagonismes. Ceci représente l'une des dimensions implicite et souvent inconsciente du travail d'équipe. Ainsi, la multiplicité des points de vues et la mise à distance s'effectuent toutes deux dans le souci premier d'objectiver le plus possible la réalité du sujet et de visualiser le contenu mais aussi les formes et limites des changements possibles.

Au fur et à mesure des synthèses se réactualise ainsi le projet individualisé de la personne. Elle permet de déterminer les axes de travail et les projets pour l'année à venir. Des bilans intermédiaires à six mois sont réalisés afin d'ajuster ou de redéfinir le projet annuel.

La synthèse se déroule en trois étapes.

Lors de la première étape, les référents rencontrent chacun séparément l'usager et prépare la synthèse avec lui.

Dans une deuxième étape les professionnels se réunissent en dehors de la présence de l'usager.

Lors de la troisième étape, une nouvelle rencontre de l'usager a lieu avec chaque référent pour restituer les axes de travail définis et valider le projet d'année en signant l'avenant au contrat de séjour.

La réunion d'actualité

Chaque équipe éducative se retrouve chaque semaine pendant une heure et demie pour la réunion d'actualité.

Chacun peut évoquer les difficultés rencontrées, les questionnements posés concernant les accompagnements réalisés auprès des bénéficiaires.

Cette réunion permet de :

- partager, déposer à l'équipe les difficultés rencontrées. Chaque membre de l'équipe est soumis à la confidentialité sur ce qu'il pourra entendre lors de ces réunions.
- réfléchir, analyser la pratique professionnelle. Pour cela, la psychologue apporte des éclairages sur les problématiques des personnes ainsi que sur notre mode d'intervention pour les accompagner. La complémentarité des compétences de chaque membre de l'équipe permet également d'échanger des conseils, des modes d'intervention.
- communiquer des informations permettant un bon fonctionnement du service ainsi qu'une bonne coordination.

Participent à cette réunion : le directeur (mensuellement), le chef de service, la psychologue et les éducateurs.

La représentation et la participation des usagers au sein des **conseils de la vie sociale** permettent aux personnes d'émettre des avis ou des suggestions sur le fonctionnement de la structure qui les accueille. Au minimum trois réunions sont organisées chaque année. Aux conseils de la vie sociale s'ajoutent pour le foyer d'hébergement la **réunion de maisonnée**.

La réunion de maisonnée

Tous les 1 à 2 mois, les usagers sont réunis pour un temps d'échange, d'information et de régulation sur la vie au foyer. Lors de ces réunions, ils ont la possibilité de s'exprimer sur ce qu'ils souhaitent pour améliorer leur lieu de vie mais aussi sur ce qui les dérange. C'est aussi l'occasion pour eux d'évoquer des idées de sorties exceptionnelles. Certaines propositions

faites lors de ces réunions sont ensuite étudiées en réunion de Conseil de la vie sociale.

Conformément à l'**instruction ministérielle n° DGAS/2A/2007/112 du 22 mars 2007** relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la lutte contre la maltraitance, nous vous avons adressés le **28 septembre 2009** un projet de **protocole de signalement**. Protocole actualisé depuis suite aux différentes circulaires ministérielles et notamment celle du 20 février 2014.

Depuis le 10 septembre 2009, une note de service interne **remise à chaque salarié de l'association** intitulée : « **Procédure protocole de signalement** » précise les modalités à respecter en cas d'évènement particulier :

- 1) La personne constatant un événement particulier en fait référence dans les délais les plus brefs au chef de service ou au directeur. Elle rédige un rapport d'incident (en annexe).
- 2) Le chef de service en réfère au directeur, trois éventualités peuvent se présenter :
 - soit cet évènement particulier est une information préoccupante et est de suite signalé judiciairement et administrativement.
 - soit cet événement particulier est considéré comme un événement indésirable et est de suite signalé administrativement.
 - soit cet événement particulier est mis à l'ordre du jour de la réunion d'équipe éducative la plus immédiate. L'évaluation de cet évènement particulier par l'équipe doit aboutir :
 - soit à sa confirmation en incident, noté en interne mais ne nécessitant pas de signalement administratif, dans ce cas le rapport d'incident est classé,
 - soit à son classement en événement indésirable nécessitant un signalement administratif.

Classement du rapport d'incident.

- un exemplaire dans le dossier de l'usager « auteur »,
- un exemplaire dans le dossier de l'usager « victime » le cas échéant,
- un exemplaire dans le registre par établissement.

Cette note de service a été actualisée le 9 décembre 2014 suite à la **circulaire du 20 février 2014** et a été ajouté :

« La circulaire n° DGCS/SD2A/2014/58 du 20 février 2014 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance des personnes âgées et des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux précise les orientations prioritaires de la politique nationale en matière de prévention et de lutte contre la maltraitance, elle annule et remplace la circulaire DGCS/2A/2010/54 du 23 juillet 2010.

Afin d'éviter toutes confusions dans le sens des termes employés, il convient de préciser que :
- Le terme **réclamation** désigne l'action, pour un particulier, de demander des explications sur un évènement dont il estime qu'il fait ou pourrait faire grief à lui-même ou à autrui, et ayant pour finalité le respect de l'exercice d'un droit.

Cela recouvre toute requête, plainte ou doléance écrite émanant d'un usager ou de son entourage et mettant en cause la qualité du service rendu par l'établissement ou le service.

- Le terme **signalement** s'applique aux informations apportées par des professionnels dans l'exercice de leur fonction. Il s'agit de tout évènement sanitaire, médico-social ou environnemental susceptible d'avoir un impact sur la santé ou la sécurité de la population ou sur l'organisation de l'offre de soins. Il comprend aussi les évènements indésirables graves (EIG) déclarés par les directeurs ou les professionnels d'établissements ou de services.

Lorsqu'un fait ou une situation de maltraitance est révélé au sein de la structure, les exigences sont les suivantes :

- Information immédiate des autorités administratives et, chaque fois que nécessaire, judiciaires (articles 434-3 et 226-14 du code pénal) ;
- Information des familles des victimes et/ou de leurs responsables légaux ;
- Soutien et accompagnement des victimes et, le cas échéant des autres résidents ;
- Dispositions à l'encontre des personnes mises en cause pour protéger les victimes.

Afin de garantir la protection des personnes prises en charge dans les établissements médico-sociaux et, en particulier, de prévenir les risques de maltraitance, il est nécessaire que les établissements informent les autorités administratives compétentes de tout évènement ayant pour conséquence de menacer ou compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes accueillies ou de perturber l'organisation ou le fonctionnement de l'établissement avec des conséquences néfastes sur la prise en charge des personnes dans le respect de leurs droits... »